

Offre d'emploi

Chef de projets Travaux et grandes opérations portuaires

La Métropole Toulon Provence Méditerranée recherche un Chef de projets Travaux et grandes opérations portuaires.

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature avant le **17 mai 2023** :

- Par mail emploi@metropoletpm.fr
- ou par courrier :

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Direction des Ressources Humaines
107 Bd Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON Cedex 9

Afin qu'ils soient recevables, les dossiers de candidature doivent être composés de :

- Lettre de motivation (adressée à Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée),
- CV,
- Diplômes,
- Pièce d'identité,
- Arrêté de dernière situation administrative pour les fonctionnaires uniquement.

Lien vers la page recrutement du site de la Métropole : <https://metropoletpm.fr/tpm/article/recrutement>
Fiche de poste en pages suivantes.

**INTITULE DU POSTE :
CHEF DE PROJETS TRAVAUX ET GRANDES OPÉRATIONS PORTUAIRES**

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Famille de métier : **INFRASTRUCTURES**

Métier : **CHEF DE PROJET**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENTS, PORTS, MOBILITÉS et ÉNERGIES

DIRECTION DES PORTS

SOUS-DIRECTION DÉVELOPPEMENT TRAVAUX NEUFS

Filière : **TECHNIQUE**

Service : **Travaux et Grandes Opérations**

Localisation du poste : **TOULON 83000**

SOUS L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE du :

- Directeur Général des Services.
- Directeur Général Adjoint Aménagements, Ports, Mobilités et Energies
- Directeur des Ports.
- Sous-directeur Développement Travaux Neufs.
- Chef de service Travaux et Grandes Opérations.

AGENT

Nom, prénom :

Catégories : **B.**

Cadre d'emploi : **Techniciens**

Type de temps de travail : **Complet**

Quotité de travail : **100 %**

MISSION(S)

Dans le cadre des missions du service, à savoir création, réhabilitation, réaménagement d'infrastructures portuaires et d'interfaces ville/port :

- Programmation d'études préalables,
- Maîtrise d'œuvre phase conception-réalisation,
- Elaboration et suivi des marchés.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

En chargé de l'élaboration et du suivi de plusieurs projets liés à l'aménagement portuaire, depuis l'émergence du besoin jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les activités principales sont :

- la programmation : lancement et suivi des études préalables : études de faisabilité, études d'impact, diagnostics géotechniques et toutes études nécessaires à l'élaboration de projets,
- la maîtrise d'œuvre phases conception et réalisation : en interne ou dans les cas d'une externalisation : passation des commandes publiques et suivis technique, administratif et budgétaire des prestations de maîtrise d'œuvre,
- les autres prestations intellectuelles : passation des commandes publiques et suivis technique, administratif et budgétaire,
- l'élaboration et le suivi de marchés à bons de commande,
- la participation aux dossiers d'instruction réglementaire et de demandes de subventions,
- la collaboration avec les autres services de la Métropole.

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE

Les « savoirs » :

- Etudes techniques supérieures (bac+2 minimum),
- Bonnes connaissances en matière d'aménagement, de procédures réglementaires, de commande publique (passation et exécution),
- Notions de gestion budgétaire des opérations de travaux.

Les « savoir-faire » :

- Pratique avancée des outils bureautiques ;
- Expérience en :
 - Conduite de projets,
 - Travaux maritimes et/ou portuaires,
 - Elaboration de DCE (Dossier Consultations Entreprises),
 - Coordination de chantiers de travaux.

Les « savoir-être » :

- Qualités rédactionnelles,
- Esprit d'analyse et de synthèse,
- Qualités relationnelles (adaptabilité, réactivité, sens du service public),
- Rigueur et méthode
- Sensibilité environnementale,
- Disponibilité.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Habilitations | <input type="checkbox"/> Contraintes horaires / astreintes | <input checked="" type="checkbox"/> Port des EPI |
| <input type="checkbox"/> Assermentation | <input checked="" type="checkbox"/> Déplacements | <input checked="" type="checkbox"/> Permis B |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | |

CONDITIONS DE REMUNERATION

Cadre réservé à la DRH

- NBI : /
- Groupe de fonction RIFSEEP : 7.

Date et signature :

Date et signature du supérieur hiérarchique direct :

L'autorité territoriale dispose du pouvoir hiérarchique qui lui permet de décider seule, en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadre d'emplois de l'agent, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agents publics.